



GEMAPI

UNE ZONE DE CONFLUENCE AUX MULTIPLES CHANTIERS

29/03/19

Rousselot Jean, Angers Loire Métropole

86, rue du Mail - CS 80011 - 49020 Angers Cedex 02 • Tél. :
www.angersloiremetropole.fr •



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



**angers loire
métropole**
communauté d'agglomération



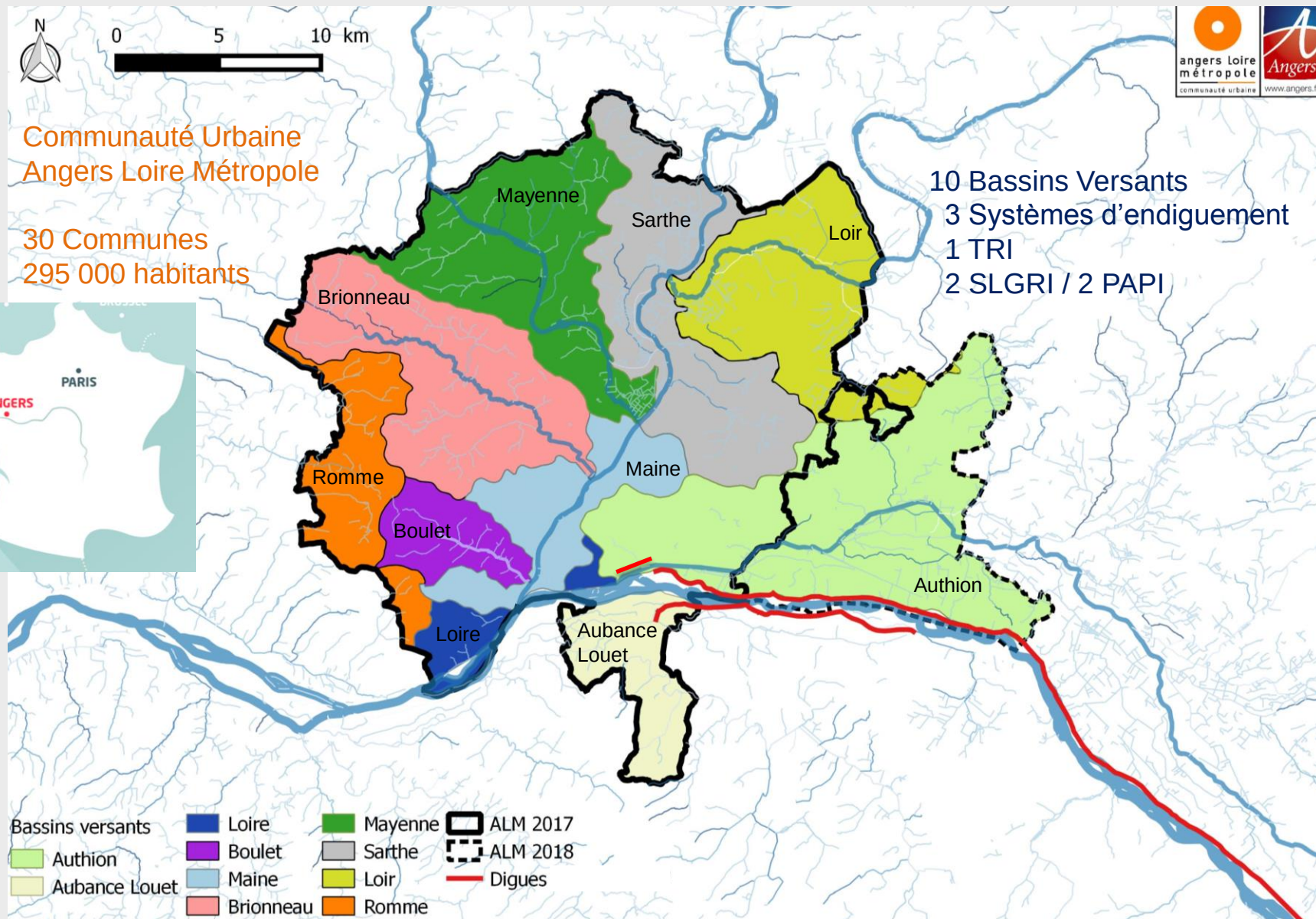
SITUATION ANGERS LOIRE METROPOLE



Communauté Urbaine
Angers Loire Métropole

30 Communes
295 000 habitants

10 Bassins Versants
3 Systèmes d'endiguement
1 TRI
2 SLGRI / 2 PAPI



HISTORIQUE

2010

Lancement d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur les Basses Vallées Angevines

2014

Premiers travaux du CTMA Basses Vallées Angevines

2015

Création du service GEMAPI : Préparation de la prise de compétence, Animation du CTMA et de la SLGRI Maine/Louet, SAGE/PPRI... (Financement Agence de l'Eau Loire Bretagne)

2018

Prise de compétence GEMAPI

2020

Prise de compétence sur les ouvrages de lutte contre les inondations autres collectivités (ex : CD 49, Entente Interdépartementale...)

2024

Prise de compétence sur les ouvrages de lutte contre les inondations de l'Etat

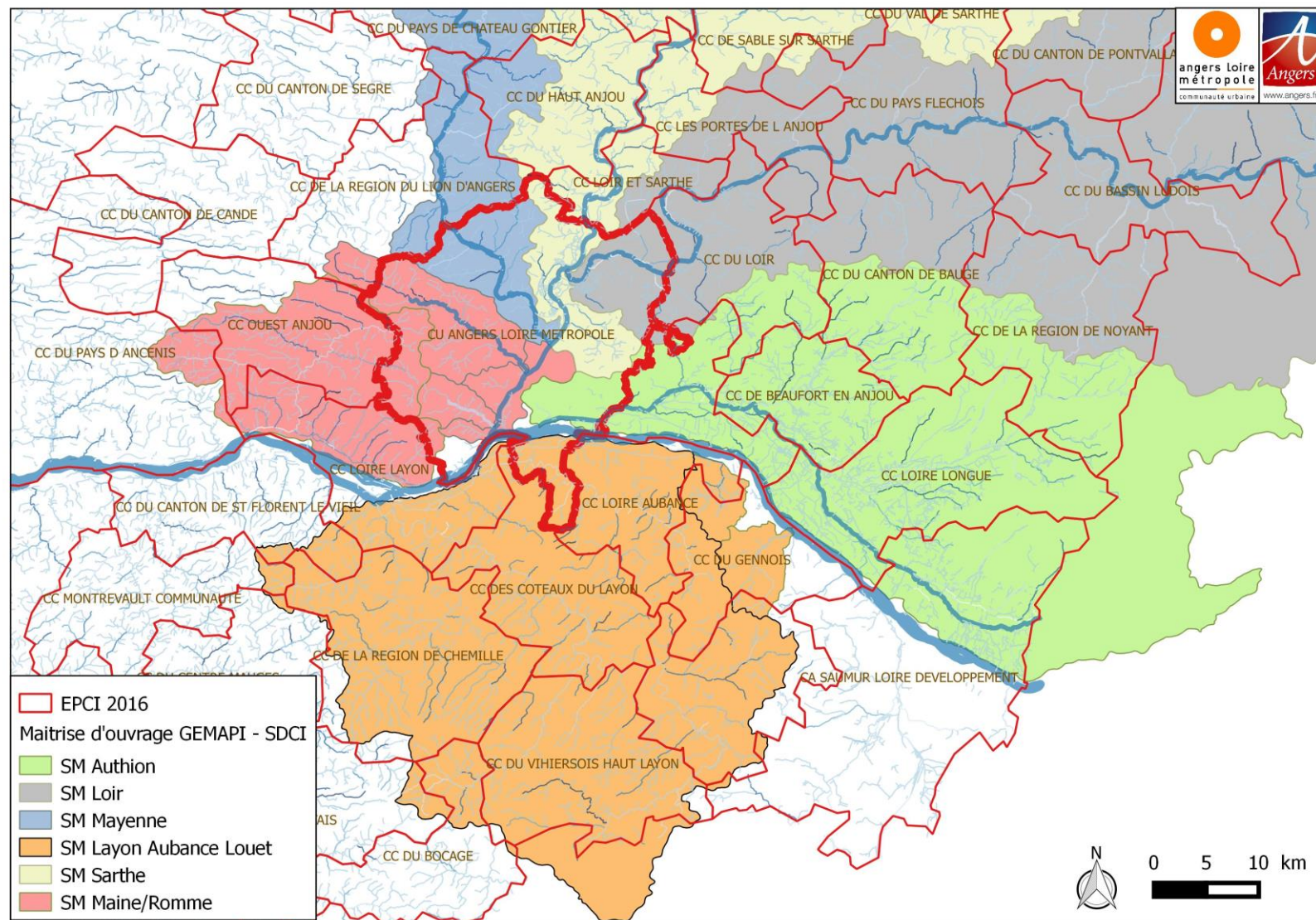
20.02.19

2



ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE – 1^{ÈRE} VERSION SDCI (NOVEMBRE 2015)



Participation de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole à 6 structures de type EPAGE

LA GOUVERNANCE – AMENDEMENT SDCI VALIDÉ (MARS 2016)

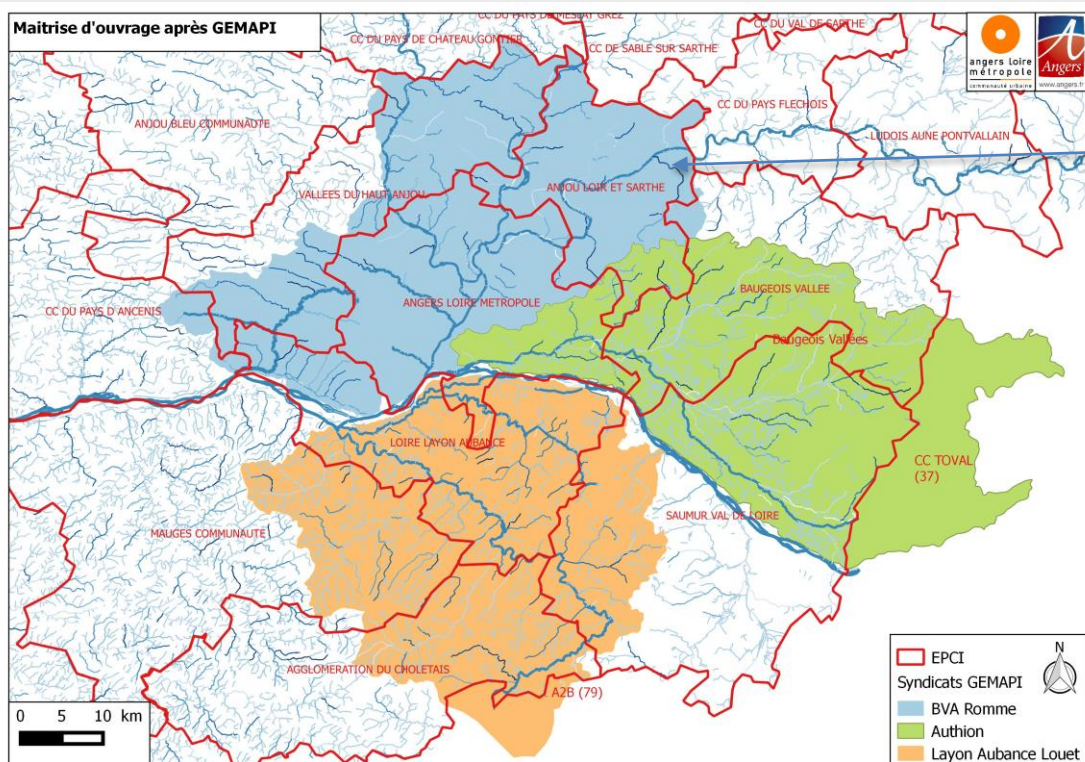
Pour ALM, 4 échelles de réflexion : 3 bassins versants et les digues, missions différentes en fonction de l'échelle d'action

Zone de confluence = Enjeux variés et plus larges que la limite administrative (digues et bassins versants) = exercice en direct peu pertinent ;

Situation de la gouvernance actuelle ;

Enjeux techniques et financiers ;

Taille suffisante, proximité = environ 1 500 km²



1 seule structure

Cohérence des enjeux et habitude de travail

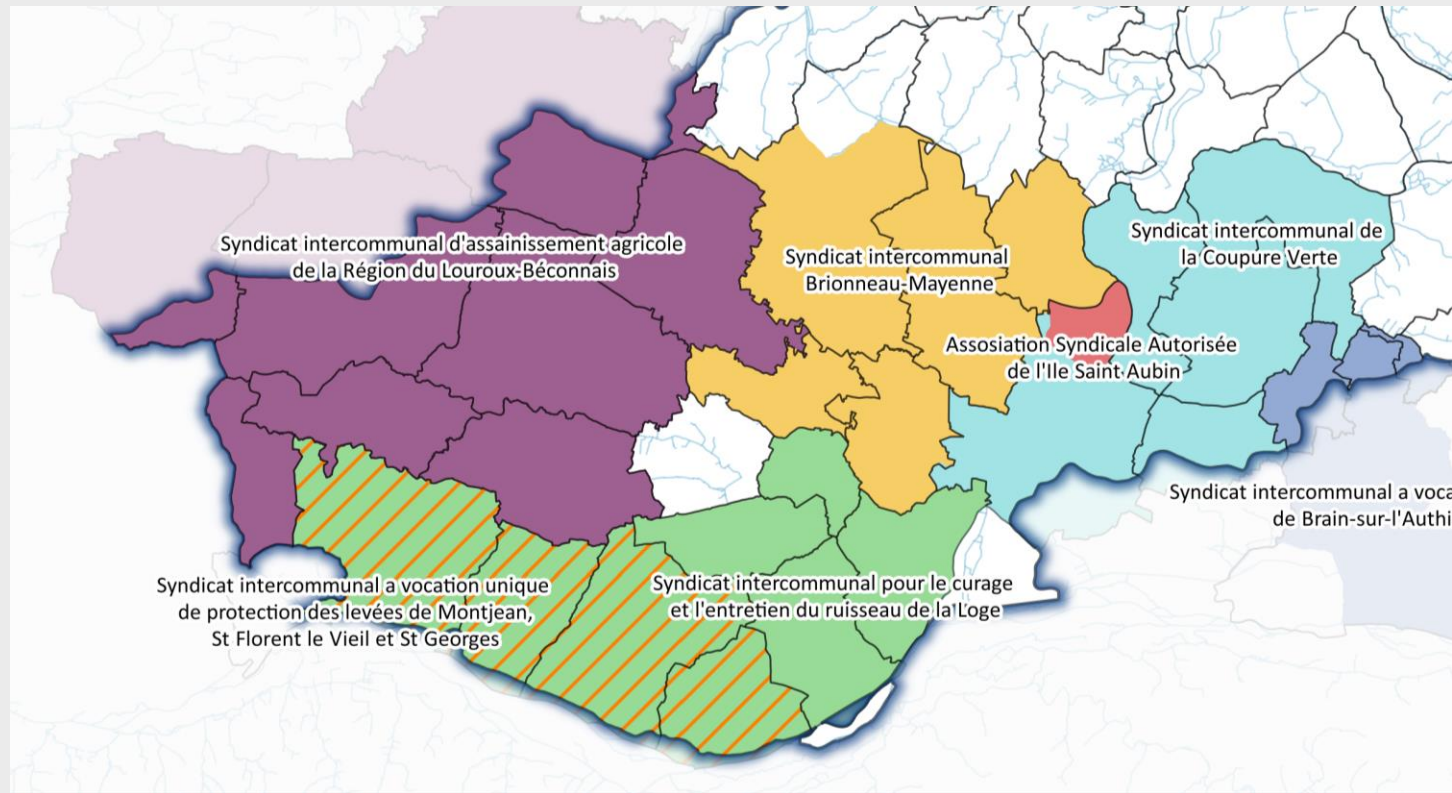
Participation ALM à 3 structures de type EPAGE pour les compétences GEMA et PI (hors digue)

Amendement SDCI – proposé par 6 EPCI sur l'impulsion d'ALM

GOUVERNANCE

Des structures existantes sur le territoire avec des activités liées :

- ❑ 5 Syndicats intercommunaux d'assainissement agricoles - dissous entre 2016 et 2019 (sans lien direct GEMAPI) ;
- ❑ 1 Association Syndicale Autorisée maintenue – gestion pastorale et d'un bac de franchissement ;
- ❑ Total : 8 à 4 Syndicats



ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE – 3 BASSINS VERSANTS

- ❑ Compétences exactes des structures GEMAPI définies par la loi restent floues - Définition par ALM des missions GEMAPI ou proche à exercer par les syndicats (concertation EPCI). Adaptation ensuite au contexte réglementaire et rattachement au 1,2,5,8° ; **Exemple BVA** 
- ❑ Organisation des instances de décision et de concertation, en étant le plus homogène possible et proche des EPCI ;
- ❑ Un budget construit en fonction de la concertation avec les EPCI (clé de répartition, CLECT) ;

Scénario	Missions (à réaliser en lien fort avec l'aménagement du territoire et sa valorisation)		
	1	2	3
			Amélioration de la connaissance et Restauration des milieux aquatiques
			Gestion des ouvrages de lutte contre les inondations
			Prévention des inondations
			Inventaire Zones Humides et mesures compensatoires
			Bocage/Haie
			Biodiversité, Milieux naturels dont Natura 2000

LA GOUVERNANCE

EXEMPLE SMBVAR

Exemple : Création du Syndicat Mixte Basses Vallées Angevines Romme :

Arrêté de création en Avril 2018, composé de 4 EPCI dont ALM ;

Portage technique et financier de l'étude de création par ALM (subvention AELB 80 %) ;

Transfert d'une partie du service GEMAPI vers le Syndicat (3 ETP sur 3,5 ETP au total) ;

Convention pour l'appui des services administratifs et supports d'ALM au SMBVAR (informatique, bâtiments, RH...) ;

Etablissement de Stratégie d'Actions en GEMA et en PI (PAPI BVA), et d'un règlement d'intervention ;



COORDINATION - EPTB

Echelle Coordination, type EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) ----- 5 porteurs de SAGE :

- Etablissement Public Loire (EPL) : Layon Aubance Louet, Romme et Authion actuellement,
- Syndicat du Bassin de la Sarthe (Non labélisé EPTB)

Les Etablissements Publics Territorial de Bassin (EPTB) concernés par ALM

BOTDPO® © IGN, Paris, 2013. Mise à disposition par GEOPAL. Droits réservés, reproduction interdite. Scan25®, ©IGN, Paris, 2014. Reproduction interdite.
Réalisation : © Angers Loire Métropole, GEHAPI - Information Géographique



Missions potentielles:

- Coordonner les actions,
- Faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin
- Maitrise d'ouvrage étude/travaux enjeux supérieurs,
- Portage de SAGE,
- Thèmes : Milieux aquatiques, Inondation



LES DIGUES

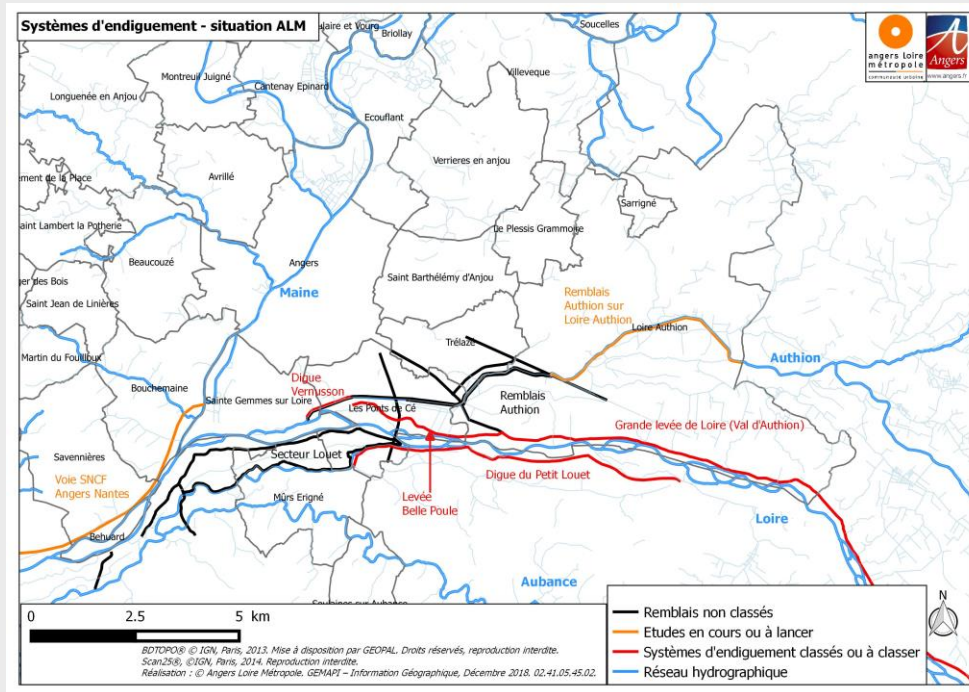


ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE – LES DIGUES

1- Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun par l'EP Loire

2- Etude sur la Loire Moyenne par la DREAL Centre (MATB)

1^{ère} Etape : Connaissance du territoire, acteurs pour calibrer la gouvernance et l'impact financier



3 systèmes d'endiguement classés

4 études d'opportunités de classement

2 PAPI issus de la SLGRI

Coordination importante entre EPCI (Convention Etat, Convention EP Loire, Gouvernance) ;

Travail entre services s'ils existent et élus, support service et avocat ALM...

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE – LES DIGUES



Délégation EP Loire privilégiée car :

- ❖ Importance de la coordination des vals ;
- ❖ Systèmes d'endiguement sur plusieurs EPCI ;
- ❖ Mutualisation / technicité importante ;
- ❖ Délégation par système d'endiguement ;
- ❖ Plateforme en local.

Difficulté à dresser un prévisionnel financier sans étude précise : grand ratio et étape par étape

Importance des PAPI

DEFINITION DES SYSTEMES D ENDIGUEMENT ET OUVRAGES HYDRAULIQUES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Recensement des ouvrages hydrauliques importants car :

- Responsabilité en cas de défaut et de non classement par l'EPCI ;
- Calibrer les enjeux financiers du territoire en lien avec la compétence ;
- Evaluer les possibilités juridiques et organisationnelles (MO, conventions...) ;
- Prise en charge des ouvrages échelonnée dans le temps ;
- Police du Maire reste engagée.

Face à cette problématique, recensement non exhaustif (ne prévalant pas classement GEMAPI) des ouvrages potentiels de lutte contre les inondations.

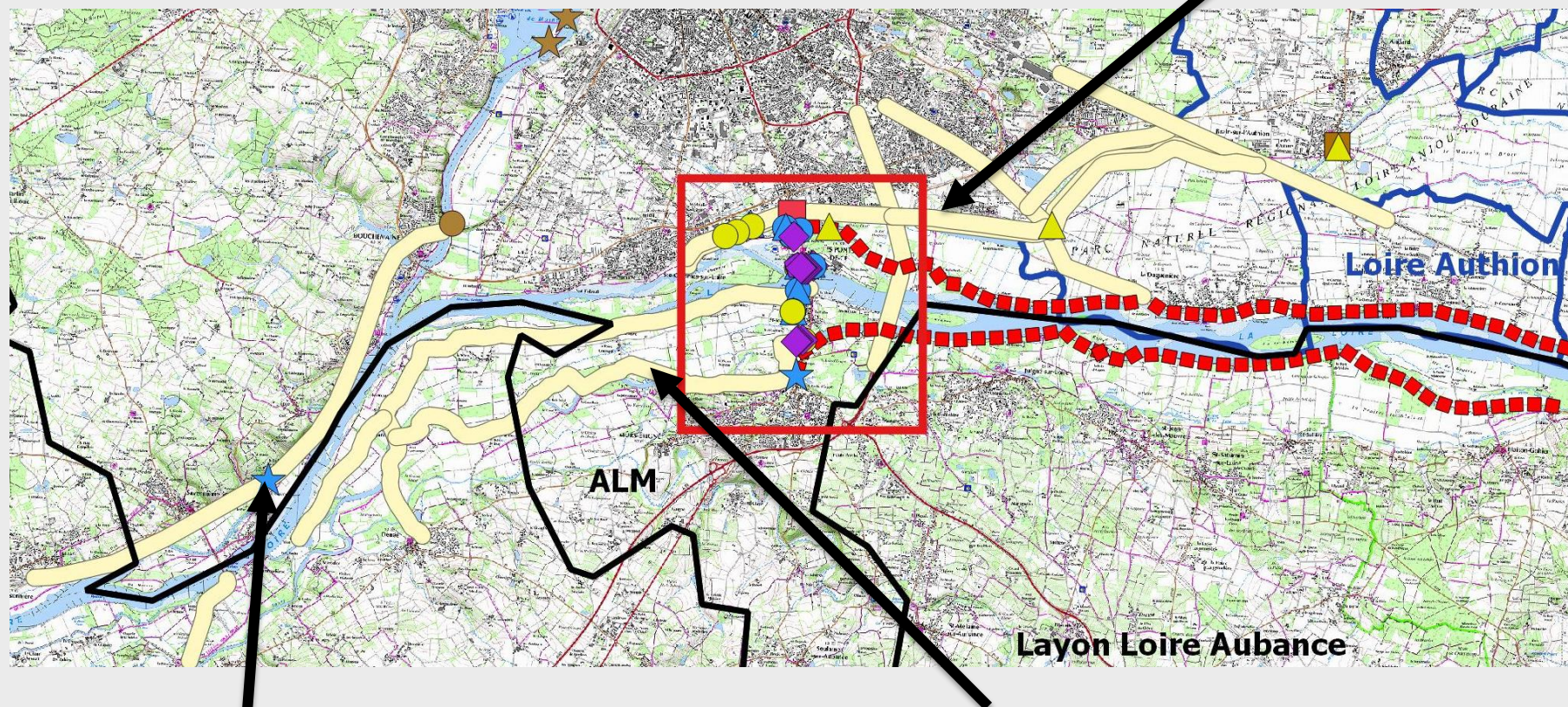
Deux cas à approfondir :

- ☐ Les ouvrages linéaires type levée à classer ou non en fonction des enjeux ;
- ☐ Les ouvrages hydrauliques pouvant être liés à des digues ou non (ex : écrêteur de crues). Ils seront à classer ou non en fonction des enjeux.

DEFINITION DES SYSTEMES D ENDIGUEMENT ET OUVRAGES HYDRAULIQUES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Ouvrages linéaires, 3 études Décision à prendre à terme

Etude pilotée par ALM : étude inondation Ponts de Cé, Trélazé, Sainte Gemmes sur Loire / rôle Authion et/ou Loire ?



Etude pilotée par EP Loire financée par SNCF et DREAL : Voie ferrée Angers Nantes (Loire), Commune de Savennières principalement concernée pour ALM.

Etude pilotée par le CEREMA et financé DREAL : Digue du Louet et RD 132 (Loire), pour ALM : Mûrs Erigné, Les Ponts de Cé.

LA GOUVERNANCE

Réflexion	Gouvernance avant 2018 GEMAPI	Enjeux PI	Evolution après 2018
Basses Vallées Angevines Romme	Aucun syndicat GEMAPI. Exercice de la compétence par les EPCI. AMO d'ALM aux autres EPCI du bassin.	Enjeu PI fort sans ouvrages majeurs sur ALM.	Création d'une structure de type syndicat mixte, transfert d'ALM (4 EPCI) – dissolution de 5 syndicats
Authion	Syndicat « GEMA » existant et pérennisé (SMBAA). Etat et Entente Interdépartementale = PI	Enjeu PI très fort, ouvrages majeurs.	Représentation/substitution d' ALM au SMBAA (6 EPCI). PI = voir digues SMBAA – en 3 ans de 5 à 1 Syndicat
Layon/Aubance/Louet	Syndicat « GEMA » existant et pérennisé (SMLAL). Prise de compétence PI sur une partie du territoire.	Enjeu PI sur une partie, présence d'ouvrages.	Représentation/substitution d'ALM au SMLAL (6 EPCI). Reprise de la digue du Petit Louet SMLAL de 4 à 1 Syndicat (2015)
Digues	Etat / Entente Authion / SMLAL	3 Systèmes	EP Loire délégation par système d'endiguement (signature mutli EPCI)

Suivi par un comité ALM GEMAPI composé des élus des Syndicats et présidés par le Vice-Président en charge.

Difficultés :

Financement de la protection contre les inondations ;

Question des compétences facultatives et de la territorialisation de la compétence ;

Missions liées et connexes – assainissement agricole, ruissellement, pluvial



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Rousselot Jean, Angers Loire Métropole

86, rue du Mail - CS 80011 - 49020 Angers Cedex 02 • Tél. :
www.angersloiremetropole.fr •



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



**angers loire
métropole**
communauté d'agglomération

